

Tri des emballages : non aux imbriqués !

- Déchets

A Grand Lieu, tous les emballages se trient. Une bonne chose pour faciliter le geste de tri et favoriser le recyclage et la valorisation des déchets. Mais attention à ne pas imbriquer les emballages !

En raison d'emballages imbriqués, la séparation technique des emballages est difficile à réaliser. Des capsules en alu dans des boîtes en carton, des pots de yaourt en plastique dans des boîtes de conserve en acier, *etc.* le tri optique ne reconnaît que l'emballage extérieur.

Pour l'éviter, il est nécessaire de ne jamais imbriquer un emballage dans un autre. Ecrasez vos emballages si vous avez besoin de gagner de la place. Mais ne les emboitez surtout pas.

Pour que le tri puisse être une réussite jusqu'au bout de la chaîne, il est important de se rappeler qu'une fois vidés, les emballages sont à déposer en vrac, séparés les uns des autres, dans le bac jaune.

[Retour aux actualités](#)